

Conférence générale

GC(64)/10

17 août 2020

Distribution générale

Français

Original : anglais

Soixante-quatrième session ordinaire

Point 12 de l'ordre du jour provisoire
(GC(64)/1 et Add.1)

Amendement de l'article XIV.A du Statut

Rapport du Directeur général

1. Le 1^{er} octobre 1999, à sa 43^e session ordinaire, la Conférence générale a approuvé, dans la résolution GC(43)/RES/8, un amendement de l'article XIV.A du Statut de l'Agence. En 2004, le Secrétariat a soumis à la Conférence générale, à sa 48^e session ordinaire, le document GC(48)/INF/8 en vue d'informer les États Membres des progrès enregistrés en ce qui concerne leur acceptation de l'amendement et de rappeler les avantages d'une budgétisation biennale.
2. Dans ses décisions GC(49)/DEC/13, GC(50)/DEC/11, GC(51)/DEC/14, GC(52)/DEC/9, GC(53)/DEC/11, GC(54)/DEC/11, GC(55)/DEC/10, GC(56)/DEC/9, GC(57)/DEC/10, GC(58)/DEC/9, GC(59)/DEC/10, GC(60)/DEC/10, GC(61)/DEC/10, GC(62)/DEC/10 et GC(63)/DEC/11, la Conférence générale a « encourag[é] et engag[é] instamment les États Membres qui n'ont pas encore déposé d'instrument d'acceptation à le faire aussitôt que possible pour que les avantages de la budgétisation biennale se matérialisent ».
3. Dans le contexte des contraintes de ressources actuelles, l'attention des États Membres est attirée sur le fait que le processus actuel d'adoption de budgets annuels draine des ressources considérables tant du Secrétariat que des États Membres, ressources qui pourraient être utilisées autrement.
4. Le présent document a pour objet de présenter aux États Membres un rapport actualisé sur les progrès accomplis.

Progrès enregistrés en ce qui concerne l'entrée en vigueur

5. En vertu de l'article XVIII.C ii) du Statut, les deux tiers des États Membres de l'Agence (soit 114 États à la date du présent document) doivent accepter cet amendement pour qu'il entre en vigueur. Depuis le rapport adressé à la Conférence générale lors de sa dernière session ordinaire, l'Agence a été informée par le gouvernement dépositaire qu'aucun État Membre n'avait accepté l'amendement. Le nombre d'États Membres ayant accepté l'amendement reste donc de soixante.
6. La liste des États dont l'acceptation de l'amendement a été notifiée à l'Agence par le gouvernement dépositaire au 15 juin 2020 est jointe en annexe.

ACCEPTATION DE L'AMENDEMENT DE L'ARTICLE XIV.A DU STATUT DE L'AIEA

(selon les informations communiquées par le gouvernement dépositaire)

Au 15 juin 2020

État Membre	Date d'acceptation
1. Afrique du Sud	15 septembre 2011
2. Albanie	26 septembre 2008
3. Algérie	13 juin 2001
4. Allemagne	20 septembre 2001
5. Argentine	29 mai 2002
6. Australie	7 octobre 2014
7. Autriche	3 novembre 2006
8. Bélarus	16 mars 2001
9. Bosnie-Herzégovine	16 septembre 2013
10. Brésil	29 novembre 2007
11. Bulgarie	17 juillet 2003
12. Canada	15 septembre 2000
13. Chypre	9 février 2012
14. Colombie	7 août 2014
15. Corée, République de	11 février 2000
16. Croatie	3 novembre 2000
17. Danemark	17 août 2010
18. Équateur	26 avril 2016
19. Espagne	14 octobre 2004
20. Estonie	17 novembre 2009
21. Finlande	14 juin 2000
22. France	2 mai 2001
23. Grèce	15 juin 2001
24. Hongrie	18 octobre 2004
25. Iran, République islamique d'	22 octobre 2001
26. Irlande	29 novembre 2000
27. Islande	4 avril 2007
28. Italie	3 décembre 2002
29. Japon	29 juin 2004

30. Kazakhstan	25 février 2019
31. Kenya	2 avril 2007
32. Lettonie	8 décembre 2004
33. Liechtenstein	2 avril 2001
34. Lituanie	6 décembre 2001
35. Luxembourg	14 septembre 2001
36. Malte	30 décembre 1999
37. Mexique	11 janvier 2012
38. Monaco	11 avril 2001
39. Myanmar	7 mai 2001
40. Norvège	9 janvier 2007
41. Pakistan	20 juin 2000
42. Pays-Bas	12 mars 2002
43. Pérou	14 octobre 2004
44. Pologne	20 décembre 2001
45. Portugal	10 octobre 2013
46. République de Moldova	3 janvier 2014
47. République tchèque	9 avril 2002
48. Roumanie	26 juin 2001
49. Royaume-Uni	2 janvier 2001
50. Saint-Marin	25 juin 2018
51. Saint-Siège	2 février 2001
52. Seychelles	6 décembre 2005
53. Slovaquie	29 octobre 2002
54. Slovénie	3 avril 2000
55. Suède	13 juillet 2001
56. Suisse	24 août 2000
57. Syrie	3 février 2010
58. Tunisie	10 août 2006
59. Turquie	11 janvier 2006
60. Ukraine	12 février 2003